

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 7 septembre 2021, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

**Résolution 2021-09-200**

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire**  
**7 septembre 2021**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux d'aout 2021;
5. Comptes à accepter – Aout 2021;
6. Administration :
  1. Suivi du maire et des membres du conseil;
  2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
  3. Affectation du surplus budgétaire;
  4. Règlement 2021-06 décrétant l'augmentation du fonds de roulement – Avis de motion et dépôt du règlement;
  5. Vente d'immeubles – Résultat d'ouverture des soumissions;

7. Invitations et demandes d'appui :
  1. Recommandations du comité des dons;
  2. Salon des Mots – Annulation;
8. Sécurité publique :
  1. ;
9. Transport :
  1. ;
10. Hygiène du milieu :
  1. Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Bilan 2020;
  2. Programme *ICI on recycle* – Adhésion;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
  1. ;
12. Loisir et culture :
  1. Journées de la Culture – Proclamation;
  2. Centre de conditionnement – Achat d'équipements;
13. Santé et bien-être :
  1. ;
14. Projets d'investissement :
  1. Règlement 2021-04 – Rues du village – Paiement de factures;
15. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

---

**Résolution 2021-09-201**

**Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août 2021 et de la séance extraordinaire du 26 août 2021 tels que rédigés.

**Résolution 2021-09-202****Comptes à accepter**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois d'aout 2021 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 124 501.39 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 80 726.37 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 43 775.02 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant différents dossiers.

---

**Résolution 2021-09-203****Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 83 393.74 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

<b>Factures excédents 5 000 \$</b>			
<b>Fournisseurs</b>	<b>Numéro de facture</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Alimentation Sunbec Food Inc.	92333	20 poches de sel	6 438.60 \$
Fusion environnement Inc.	3694	Cueillette et transport - Août 2021	8 800.33 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	148454	Vérification comptable - Année 2020	32 739.13 \$
Métronomie Ltée.	234771	Matériels, installation du système de son	28 292.99 \$
Métronomie Ltée.	234769	Matériels, installation du système de son	7 122.69 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>83 393.74 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2021-09-204****Administration – Affectation des surplus budgétaires**

**CONSIDÉRANT QU'** au terme de l'exercice financier 2020, la Municipalité de Sayabec affiche un excédent de fonctionnement non affecté de 397 953 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il y a lieu d'affecter une partie de cette somme au surplus affecté afin de constituer diverses réserves ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal estime qu'il y a lieu d'augmenter le fonds de roulement actuel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder aux affectations suivantes :

- Affecter 158 618 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au surplus affecté aux postes suivants :
  - o Matières résiduelles (4 000 \$);
  - o Eau potable (1 618 \$);
  - o Projet jeux d'eaux (70 000 \$);
  - o Biomasse (50 000 \$);
  - o Développement de la Pointe Nord du Lac Matapédia (25 000 \$);
  - o Achat de composteurs domestiques pour le secteur rural (8 000 \$).
  
- Affecter 100 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au fonds de roulement afin que le capital maximal autorisé à ce dernier passe de 100 000 \$ à 200 000 \$.

**Résolution 2021-09-205**

**Règlement 2021-06 décrétant l'augmentation du fonds de roulement – Avis de motion et dépôt**

Madame Marie Element, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-06 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.
  
- dépose le projet de règlement 2021-06 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

**Résolution 2021-09-206**

**Administration – Immeubles en vente par soumission**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente des immeubles soumis au processus de vente par soumissions le 11 août 2021 au plus haut soumissionnaire. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 septembre 2021 à 11 h 05 au centre communautaire et les résultats sont présentés dans les tableaux suivants :

**Terrain #1 :**

Un immeuble sis au coin de la Route Rioux et du Deuxième Rang connu et désigné comme étant le lot 4 347 983 du Cadastre du Québec d'une superficie totale de 47 565,3 mètres carrés.

**Mise de départ : 30 000 \$**

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (excluant les taxes)</u>
M. André Santerre	34 000 \$
Mme Martine Bouillon	35 100 \$
M. Jasmin Poirier	18 250 \$
M. Jean-Guy Thériault	35 050 \$

**Terrain #2 :**

Un immeuble dont l'accès est situé à l'extrémité de la rue Industrielle, ensemble matricule 9079-35-2679 connu et désigné comme étant les lots 4 347 980, 4 347 982 et 6 284 015 du Cadastre du Québec d'une superficie totale de 526 598,2 mètres carrés, situé en zone agricole.

*\* Notez que la vente exclue le lot 6 110 012.*

**Montant de la mise minimale : 60 600 \$**

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (excluant les taxes)</u>
Ferme Sayabec 2010 inc.	62 110 \$
Les Entreprises A&D Landry	76 100 \$
7105509 Canada Inc.	27 825 \$

**Terrain #3 :**

Un immeuble sis au coin de la Pelletier et du Boulevard Joubert Est connu et désigné comme étant le lot 4 348 859 du Cadastre du Québec d'un superficie totale de 326,6 mètres carrés.

**Montant de la mise minimale : 3 600 \$**

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (excluant les taxes)</u>
M. Jean-Guy Lévesque	5 401 \$

---

7.1. Aucune demande n'a été soumise au comité des dons.

7.2. Une correspondance de madame Ginette Lemieux nous informe de l'annulation de la 10<sup>e</sup> édition du Salon des Mots en raison des mesures sanitaires exigées et de l'incertitude planant au sujet du variant et d'une 4<sup>e</sup> vague. Des activités seront organisées tout au long de l'année pour souligner la culture et l'importance des mots. Les Journées de la Culture se tiendront le week-end où devait avoir lieu initialement de le Salon des Mots.

---

---

10.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le *Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable* approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

---

**Résolution 2021-09-207**

**Programme ICI on recycle –  
Adhésion**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Recyc-Québec a informé la Municipalité de Sayabec de l'obligation d'adhérer au programme *ICI on recycle* afin de continuer de percevoir la redevance de compensation pour la collecte des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec souhaite se conformer aux nouvelles exigences de l'organisme et adhérer au programme Ici on recycle dans ses installations.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'adhésion de la Municipalité de Sayabec au programme *ICI on recycle* de Recyc-Québec

**Résolution 2021-09-208**

**Culture – Journées de la  
Culture – Proclamation**

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Sayabec et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proclamer les Journées de la culture 2021 le samedi 25 septembre 2021 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la municipalité de Sayabec porte à la culture.

**Résolution 2021-09-209****Centre de conditionnement physique – Achat d'équipements**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat des nouveaux équipements suivants pour le centre conditionnement physique situé au deuxième étage du Centre sportif David-Pelletier :

- Jambe développeur incliné (legpress) – *Neuf*..... 4 143.75 \$
- Fléchisseur de jambe couché (lying leg curl) – *Neuf*..... 5 216.25 \$
- Multi-station – *Usagée*..... 9 000.00 \$
- Tapis roulant Precor – *Usagé*..... 2 500.00 \$

Le montant total de ces achats s'élève à 23 983.79 \$, taxes incluses. Les frais de transport seront ajoutés à ce montant lorsque connus au moment de la livraison.

**Résolution 2021-09-210****Règlement 2021-04 – Rues du village – Paiement de factures**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 11 051.01 \$, taxes incluses, pour des frais liés à la réfection des rues du village.

<b>Règlement 2021-04 – Rues du village</b>							
<b>Fournisseur</b>	<b>N° de facture</b>	<b>Montant</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>50 % de TVQ</b>	<b>Montant + 50% de TVQ</b>	<b>Grand total</b>
Construction DJL inc. Gaspésie	A380 2021 18055823	239.58 \$	11.98 \$	23.90 \$	11.95 \$	251.53 \$	275.46 \$
<i>Tonnes (2,03 TO) enrobé</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18055199	2 577.56 \$	128.88 \$	257.11 \$	128.56 \$	2 706.11 \$	2 963.55 \$
<i>Tonnes (19,11 TO) enrobé</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18055347	3 462.36 \$	173.12 \$	345.37 \$	172.69 \$	3 635.05 \$	3 980.85 \$
<i>Tonnes (25,67 TO) enrobé</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18056332	479.67 \$	23.99 \$	47.85 \$	23.93 \$	503.60 \$	551.51 \$
<i>Tonnes ( 41,35 TO) MG-20B</i>							
TMA Inc.	3839	862.75 \$	43.14 \$	86.06 \$	43.03 \$	905.78 \$	991.95 \$
<i>Terre tamisée/rouleau compresseur</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18058665	205.81 \$	10.29 \$	20.53 \$	10.27 \$	216.08 \$	236.63 \$
<i>Tonnes (13,63 TO) criblure</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A360 2021 18060215	159.96 \$	8.00 \$	15.96 \$	7.98 \$	167.94 \$	183.92 \$
<i>Tonnes (13,79 TO) MG-20B</i>							
Construction DJL inc. Gaspésie	A380 2021 18062084	1 623.96 \$	81.20 \$	161.99 \$	81.00 \$	1 704.96 \$	1 867.15 \$
<i>Tonnes (12,04 TO) enrobé</i>							
<b>TOTAL</b>		<b>9 611.65 \$</b>	<b>480.59 \$</b>	<b>958.77 \$</b>	<b>479.39 \$</b>	<b>10 091.03 \$</b>	<b>11 051.01 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 10 091.03 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2021-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 959.98 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

**Affaires nouvelles**

15.1. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, demande certaines précisions au sujet de la biomasse et du dossier de la perte de chaleur, de l'installation des balançoires dans le parc au Tournant-de-la-Rivière et de la pancarte du centre de conditionnement physique.

---

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

---

**Résolution 2021-09-211****Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 22.

Marcel Belzile  
Maire

Joel Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib